

La loi existe et s'impose à tout le monde. Le décret sur les modalités de redoublement ou de raccourcissement des cycles est sorti. Il est clair. Et pourtant, ce texte n'est pas suivi d'effets partout, à l'échelle de la France comme à celle de notre académie. Le SNE

Redoublement : les IEN réagissent

La parution des derniers textes sur le redoublement a déjà provoqué des réactions très diverses chez les IEN de notre académie.

Pour détourner l'esprit du texte, un IEN du Rhône a indiqué que le redoublement ou la réduction d'un cycle relève de l'équipe éducative. Rappelons que **le pouvoir de décision appartient maintenant au conseil des maîtres**. Cet IEN demande aux écoles qu'il gère de lui transmettre les documents sur lesquels le conseil des maîtres va se prononcer. Il compte ensuite les examiner avec le RASED pour donner son avis aux équipes. Ce qu'il n'a pas à faire. D'autres IEN ont lancé des démarches dans ce sens. **Le SNE condamne évidemment ce détournement du texte** et, si vous en êtes victime, vous invite à nous contacter pour vous aider. Cette pratique existe dans d'autres départements français. D'autres choisissent clairement d'ignorer le décret. **Le SNE a donc interpellé le ministère à ce sujet pour demander le respect de la loi.** ([Tous les détails ici](#))

A contrario, d'autres IEN prévoient de transmettre **des documents d'aide** à la prise de décision en la matière. Un document départemental d'éclaircissement est en cours d'élaboration dans l'Ain et dans la Loire. **Le SNE salue cette initiative bienvenue** qui n'abandonne les équipes à leur sort mais les accompagne de manière constructive.

Pour le premier degré

Le SNE participe avec le S2DE (Syndicat des Directrices et Directeurs d'école) au congrès de la CSEN (Confédération des Syndicats de l'Education Nationale) qui se déroule à Lyon les 28 et 29 mars. Nos organisations travaillent dans ce cadre sur les sujets qui concernent le premier degré dans son entier de manière à pouvoir le défendre ensemble plus efficacement.

Le SNE milite pour qu'une information légale claire soit dispensée aux collègues. Pour notre syndicat, connaître le cadre légal dans lequel nous travaillons représente une base indispensable. Voilà pourquoi nous faisons aujourd'hui le point dans trois domaines importants : le mouvement, le redoublement et les aménagements de travail pour les jeunes mamans qui allaitent leur enfant.

Mouvement

Vous envisagez de participer au mouvement ? Vous avez des questions sur les démarches à opérer ? La stratégie à choisir ? Les délégués du SNE répondent individuellement à vos questions. Cette année encore, notre syndicat fait le choix du sur-mesure pour vous éviter une longue réunion et pour aller droit sur ce qui vous pose problème. Nos délégués sont là pour vous aider. Tous les contacts sont en pied de ce mail.

Redoublement, raccourcissement de cycle : Et maintenant ?

Le [décret 2024-228](#) relatif à l'accompagnement des élèves et au redoublement est entré en vigueur lundi 18 mars 2024. Il prévaut sur les circulaires qui ont pu être envoyées avant par les IEN. Le texte indique que :

*"Au terme de chaque année scolaire, le conseil des maîtres se prononce sur les conditions dans lesquelles se poursuit la scolarité de chaque élève en recherchant les conditions optimales de continuité des apprentissages, en particulier au sein de chaque cycle. Pour le passage dans la classe supérieure, il est tenu compte des progrès de l'élève réalisés dans le cadre des activités prévues dans les dispositifs d'accompagnement. Dans le cas où ces dispositifs n'ont pas permis de pallier les difficultés importantes d'apprentissage rencontrées par l'élève, **un redoublement peut être décidé par le conseil des maîtres présidé par le directeur d'école. La décision de redoublement fait l'objet d'un dialogue préalable avec les représentants légaux de l'élève. Elle prévoit au bénéfice de l'élève concerné un dispositif d'accompagnement pédagogique spécifique qui peut prendre la forme d'un programme personnalisé de réussite éducative prévu par l'article D. 311-12.**"*

Le redoublement est décidé et non plus proposé par le conseil des maîtres. Il peut être décidé **à la fin de chaque année scolaire** et non plus en fin de cycle. Le SNE a donc été entendu sur ces points.

L'IEN ne peut donner son avis que dans deux cas :

- Lorsqu'un second redoublement ou un second raccourcissement est envisagé. L'IEN donne alors son avis en amont du conseil des maîtres.

- Lorsque la décision de redoublement ou de raccourcissement porte sur un élève en situation de handicap.

L'avis rendu par l'IEN demeure un avis, il ne s'impose pas au conseil des maîtres.

Le directeur informe par écrit les parents de la décision prise. En cas de désaccord, les représentants légaux de l'enfant peuvent saisir une commission de recours dont les décisions sont définitives. Le redoublement reste impossible en paternelle.

Vous allaitez votre enfant : un aménagement de votre temps de travail est possible

L'article L 1225-30 du code du travail prévoit que les mamans d'un enfant de moins de douze mois qui travaillent et continuent à allaiter leur enfant ont **la possibilité de demander un aménagement de leur temps de travail à raison d'une heure par jour** pour pouvoir allaiter leur enfant. Cet aménagement n'est pas un droit opposable, mais il existe. Pour les mamans professeurs des écoles, **il est possible, dans ce cadre, de demander une exemption d'APC à leur IEN**. Si vous êtes intéressée, contactez le SNE, nos délégués sont là pour vous accompagner dans votre démarche.

Le SNE est engagé pour la défense du premier degré, contre vents et marées. Nous assumons un certain corporatisme, une philosophie de travail et nous tenons à notre indépendance, au dialogue et à notre apolitisme. Ce qui n'est pas toujours simple, l'actualité de cette semaine en témoigne.

Professeurs des écoles : Les premiers sont les derniers

"Notre syndicat a interpellé maintes fois le ministère sur la situation des professeurs des écoles. Nous avons souligné que l'écart de rémunération qui persiste avec les professeurs certifiés n'a aucune raison d'être. Les professeurs des écoles posent les fondations sur lesquelles travaillent leurs collègues du second degré. Ils sont pourtant moins bien payés pour plus d'heures face élèves. Tout cela parce que **les uns bénéficient d'un régime indemnitaire que les autres n'ont pas.**

Le SNE a adressé à vos prédécesseurs des propositions pour **créer un régime indemnitaire spécifique au premier degré qui reconnaîtrait enfin tout le travail qui y est mené.** Nous nous tenons à votre disposition pour les détailler avec vous aussi. Nous espérons que vous saurez porter votre attention sur la situation des professeurs des écoles, les enseignants les plus mal payés de France. **Ils le méritent.**"

C'est ainsi que le SNE s'est adressé à Mme la ministre de l'Education nationale jeudi 14 mars.

Ecole inclusive : quand un syndicat rhodanien exclut le SNE

Un travail autour de l'école inclusive sera mené très prochainement sur Lyon. Le SNE y a été convié. **Notre syndicat a répondu positivement, mais nous avons été finalement rejetés par un syndicat que je ne désigne pas** au motif qu'un des membres d'une de nos listes lors des dernières élections professionnelles n'aurait pas été du bon bord politique. Cela reste encore à démontrer.

Le SNE déplore évidemment cette attitude. **Le rejet de l'autre au moment de parler d'inclusion relève d'une philosophie que notre syndicat ne partage pas.** Le SNE a rappelé son apolitisme à notre interlocuteur. Nous respectons la liberté d'opinion de tous et, à partir d'un certain niveau de représentativité au sein du SNE, nous interdisons à nos responsables tout engagement politique ou expression politique publique. Dont votre serviteur fait partie. J'ai des idées politiques, mais je les garde pour moi. En tant que président du SNE, je défends bec et ongles la neutralité de notre syndicat. Il ne pourra qu'en être plus efficace.

N'en déplaise aux méchantes langues, **le SNE continuera à travailler en toute indépendance à l'amélioration de la situation des enseignants du 1er degré et des AESH.** Vous pouvez compter sur nous.

Le SNE est un syndicat apolitique, c'est-à-dire sans obédience. Cela ne nous empêche pas d'être conscient de l'environnement dans lequel nous plaçons notre action, jusqu'au niveau européen, dans le cadre de la CESI. Notre représentant et ancien président, Pierre Favre, y a lancé un vibrant appel à la mobilisation démocratique. Un appel que nous relayons ici cette semaine, pour sa dimension civilisationnelle.

L'Europe bouc émissaire : les chiens aboient, la caravane passe...

Les élections européennes auront lieu le 9 juin. Au moment de choisir notre avenir commun, il est utile de prendre un peu de hauteur. Que voulons-nous pour nos enfants ? **Comment nos métiers évolueront-ils ?** Faut-il accompagner ou freiner les changements ? Autour de nous, les citoyens sont déboussolés. L'explosion des fake news et les prouesses de l'intelligence artificielle semblent disqualifier toute information, surtout officielle. Comment retrouver notre boussole ? Qui croire et qu'espérer ?

On a pu voir sur une chaîne de télévision française une série de quatre épisodes décrivant l'école française à des époques différentes : 1880, 1930, 1950 et 1980. De vrais professeurs de 2024 et de vrais élèves d'aujourd'hui ont accepté de s'immerger dans les pratiques et les croyances de ces époques. La réalisation a évité les clichés du "C'était mieux avant" et assumé une analyse en nuances. L'occasion de démontrer que **l'acte d'enseigner est depuis toujours une médiation entre un élève et un savoir ou une compétence**. Médiation qu'aucune intelligence artificielle ne saura remplacer. **Restaurer le prestige de nos métiers est donc une nécessité immédiate.**

Plus encore, la dernière séquence de la série a montré l'effarement des élèves de 13/14 ans devant la complexité des voyages dans les années 80 : "*Il fallait changer son argent à chaque fois ? Et des contrôles aux frontières ?*" Cette situation leur paraissait tellement baroque qu'il nous faut bien admettre que **l'Europe est devenue une réalité pour les jeunes générations**. Le projet de Monnet et Schuman a fonctionné. Il a fonctionné malgré les vociférations des opinions dominantes. Les majorités sont toujours hostiles aux changements. **Chaque électeur constatant ce qu'il perd mais pas ce qu'il gagne, il faut un pouvoir de persuasion considérable pour aller vers l'émancipation et la prospérité du plus grand nombre...**

Peu de politiciens assument cet effort. Regardez les anglais se mordre les doigts après leur Brexit. Acceptons donc l'effort qui consiste à comparer ce qui fut et ce qui est ailleurs. Reconnaissons alors ensemble que le projet européen mérite qu'on lui consacre de notre énergie.

Nous sommes acteurs de notre avenir. **La France est notre communauté de destin, mais l'Europe est notre communauté de civilisation.**

Les barbares sont à nos portes. Le vote du 9 juin est d'une portée historique. Mobilisons-nous.